

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE_2025_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 13/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Alexandre GELY.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif service Eau-Assainissement 2024

Le conseil municipal, présidé par le deuxième adjoint, Alexandre Gély, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget du service Eau-Assainissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le maire se retire et ne participe pas au vote.

1. **Donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	46 547,49	0,00	2 215,12	0,00	48 762,61
Opérations exercice	44 483,16	50 339,37	58 021,35	35 409,52	102 504,51	85 748,89
Total	44 483,16	96 886,86	58 021,35	37 624,64	102 504,51	134 511,50
Résultat de clôture		52 403,70	20 396,71			32 006,99
Restes à réaliser	0,00	0,00	40 200,00	40 499,00	40 200,00	40 499,00
Total cumulé	0,00	52 403,70	60 596,71	40 499,00	40 200,00	72 505,99

Résultat définitif		52 403,70	20 097,71			32 305,99
--------------------	--	-----------	-----------	--	--	-----------

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le 21 mars 2025
pour extrait certifié conforme
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

048-214801870-DE_2025_004-DE

A G E D I

DE_2025_004